

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band: - (1950)
Heft: 1135

Artikel: La Croix-Rouge au Parlement
Autor: Luy, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-689895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

year's annual general meetings of the banks. In theory, the position is simple: supply and demand must in the long run once again be brought into harmony. He who on the one hand opposes all measures hindering the formation of fresh capital and on the other wishes to avoid a further fall in interest rates must find new means of absorbing the surplus of funds.

As a further method of combating present liquidity, it has repeatedly been suggested that the Swiss National Bank should resume selling gold to the investor. The chairman of the management of the Swiss National Bank has recently stated the official view on this expedient. He did not reject the proposal out of hand, but declared that the National Bank should consider selling gold to the public only if the measure offered some chance of success and when there were sufficient guarantees that no harm to the community would ensue in other directions.

Another proposal made in recent months concerns the issue of a large long-term Federal loan for the purpose of consolidating the Confederation's floating debt, present rates of interest being so favourable to the borrower. This operation would be advantageous from the Confederation's point of view, yet it would not relieve the capital market of the surplus funds weighing so heavily upon it, as such a conversion would not bind any fresh money.

Makeshift Devices.

All the devices discussed, except the export of capital, are mere makeshifts and have the great disadvantage of absorbing capital for totally unproductive purposes. They do not cause it to be invested where it is more urgently needed than in Switzerland.

Moreover, from whatever point of view we examine the present excessive liquidity of the Swiss capital market, a more intensive export of capital than in the last few years would be welcome. So far, the export of capital, whether in the form of direct bankers' advances or of Swiss franc loans offered for public subscription, has only gradually been resumed. Belgium has taken up four loans and Holland one, of Sw.Fcs.50 millions each. Nevertheless and quite generally, considerable reserve is still being shown where the export of capital is concerned.

Nevertheless the Swiss banks realise the necessity for the export of capital and they are encouraging it as far as it is economically justified. There are, however, rather narrow limits to what they can do, the sums at their disposal representing customers' short-term deposits, which they cannot invest as they please. For this reason, Swiss banks can only grant relatively short-dated advances.

Long-term Loans.

The granting of long-term loans in foreign countries is a matter for the private investor. It is obvious, then, that prospective borrowers must do all they can to inspire confidence by putting their economies and public finances in order. The private investor is in principle once again ready to consider the attractions of a higher yield, provided the foreign borrower guarantees a ready transfer both of interest and of the principal at due date. Swiss banking circles, therefore, unhesitatingly support the efforts of the International Chamber of Commerce to draw up an international code for fair treatment of investments abroad.

LA CROIX-ROUGE AU PARLEMENT.

Par GILBERT LUY,

Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

La Croix-Rouge a été à l'honneur, sous la coupole de notre Parlement, lors de la session de printemps des Chambres fédérales. Conseil national et Conseil des Etats ont en effet donné leur autorisation au Conseil fédéral de ratifier les quatre conventions issues de la Conférence diplomatique qui fut tenue à Genève d'avril à octobre 1949 sous la présidence de M. Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral.

Cette ratification ayant eu lieu le 24 mars, notre pays se trouve être le premier à avoir notifié sa participation aux quatre nouvelles Conventions de Genève de 1949. On peut prévoir d'ailleurs qu'elle sera bientôt suivie d'une autre, puisque le Parlement tchécoslovaque vient également d'autoriser son gouvernement à annoncer l'adhésion officielle de la Tchécoslovaquie. Il convient de relever à cet égard que les nouvelles Conventions entreront en vigueur six mois après le dépôt de deux instruments de ratification et que c'est auprès de notre gouvernement que ces derniers doivent être déposés, ainsi que ce fut le cas déjà pour les précédentes Conventions de Genève.

Cette importante décision de nos Chambres fédérales ne donna pas lieu à un débat passionné. Les rapporteurs mirent très simplement, mais très clairement en évidence les avantages des nouveaux textes par rapport aux anciens et en recommandèrent l'approbation. Sans cérémonial aucun, mais à l'unanimité, conseillers nationaux et conseillers aux Etats se levèrent pour donner leur accord et affirmer ainsi, une fois de plus, au nom du pays tout entier, son adhésion complète aux efforts des hommes en vue d'adoucir le sort des victimes de guerre et sauvegarder les droits de la personne.

Le Conseil national entendit ensuite l'un de ses membres, M. Anderegg, président de la Ville de St-Gall et membre de la Direction de la Croix-Rouge suisse, développer un postulat invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur les préparatifs et dispositions à prendre en vue de permettre à notre pays de faire face à ses nouvelles obligations conventionnelles et sur la manière dont le Comité international de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse pourraient être encouragés et appuyés dans l'accomplissement de leurs tâches respectives. M. Petitpierre, président de la Confédération, informa alors le Conseil national que le Conseil fédéral acceptait ce postulat et que ce dernier présenterait ultérieurement un rapport et des propositions.

Delicious
Ovaltine
Builds up
Body, Brain & Nerves

La Croix-Rouge suisse est particulièrement reconnaissante à M. le conseiller national Anderegg d'avoir saisi le Parlement de son "cas" avec une telle netteté. Car il y a un "cas" de la Croix-Rouge suisse et il est grand temps qu'il soit pris en considération, discuté et résolu. Et ceci, non pas parce qu'il y a des intérêts particuliers à ménager, mais parce qu'il y va de l'intérêt supérieur du pays tout entier.

La Croix-Rouge suisse est une association privée. Ayant été constituée en 1882 afin d'apporter une collaboration volontaire de travail au Service de santé de notre armée, elle fut alors reconnue par les autorités fédérales comme seule société nationale de Croix-Rouge et habilitée par là-même à seconder nos troupes sanitaires. Des arrêtés fédéraux de 1903 et 1913 créèrent par la suite les bases légales autorisant la Confédération à lui accorder l'appui que d'emblée elle lui avait promis.

Aujourd'hui, en 1950, les rapports existant entre la Confédération et la Croix-Rouge suisse continuent d'être fondés sur ces arrêtés vieux de 47 et 37 ans, en dépit des modifications extrêmement importantes survenues dans les tâches respectives de l'une et de l'autre. En ce qui concerne la Croix-Rouge suisse, ses obligations sont devenues telles, sur le plan national, depuis la dernière guerre surtout, que son budget annuel de dépenses est depuis 1945 de l'ordre de deux millions, alors qu'il atteignait en moyenne fr. 250,000.— entre 1930 et 1938. Cette augmentation considérable des dépenses a coïncidé heureusement avec un accroissement sensible des ressources, mais un déséquilibre chronique existe qui a causé depuis 1945 un déficit d'environ fr. 1,300,000.—, soit près de 50% des réserves déjà trop modestes qui étaient à disposition.

La Croix-Rouge suisse au service du pays

Il ne saurait être question de mettre notre Croix-Rouge nationale en veilleuse pour la seule raison qu'elle est en mal d'argent, car cela reviendrait pour elle à négliger la préparation des formations sanitaires qu'elle met à disposition du Service de santé de l'armée, à renoncer à ouvrir l'école de perfectionnement pour infirmières qu'elle vient de concevoir, à restreindre la réalisation de son vaste programme national de transfusion sanguine, à cesser d'acquérir et de décentraliser du matériel d'hôpital utilisable en cas de guerre, d'épidémies ou de catastrophes. Une mise en veilleuse de la Croix-Rouge suisse ne résoudrait d'ailleurs pas le problème, car les tâches qu'elle ne pourrait plus réaliser devraient alors être reprises par quelqu'un d'autre et

ce quelqu'un risquerait fort d'être l'Etat omnipotent.

Pour que la Croix-Rouge suisse puisse apporter à notre communauté nationale ce que celle-ci a pris l'habitude d'en attendre, il faut que l'appui qui lui est promis par la Confédération quitte le plan des déclarations avant tout platoniques pour passer sur celui des réalisations concrètes. Il importe, premièrement, qu'une situation particulière lui soit reconnue en raison des tâches qu'elle accomplit dans l'intérêt général du pays et au-dessus de toutes considérations de partis, de langues ou de confessions. Secondement, il faut que certains privilèges lui soient concédés, à titre particulier et permanent, qui lui permettront d'économiser les sommes importantes qu'elle dépense chaque année en frais de ports, de transports, de téléphones, de douanes et d'entrepôts. Il n'y aura pas là une dépense supplémentaire qui viendra grever le budget de la Confédération, mais une fourniture de services assurée en contrepartie de tous ceux offerts par la Croix-Rouge suisse à notre population et son gouvernement. Enfin, et en troisième lieu seulement, il conviendra de décider s'il n'est pas inéquitable de n'accorder à la Croix-Rouge suisse, pour ses propres besoins, qu'une subvention annuelle de fr. 30,000.—, c'est-à-dire une somme presque semblable à celle de fr. 25,000.— qui lui était allouée en 1903 déjà, et qui ne représente que 1½% de ses dépenses moyennes annuelles. La Croix-Rouge suisse ne désire nullement émarger d'une manière très lourde au budget de la Confédération, d'une part, en raison des charges financières actuelles de cette dernière et, d'autre part, afin de sauvegarder autant que possible son indépendance. In n'en reste pas moins, cependant, qu'elle attend du réexamen de sa situation une amélioration qui lui permettra d'envisager l'avenir avec moins d'appréhension qu'aujourd'hui.

Notre Parlement s'est honoré en ratifiant à l'unanimité les Conventions de Genève. Nous espérons qu'il s'honorera à nouveau en accordant un large appui moral et matériel au Comité international de la Croix-Rouge et à la Croix-Rouge suisse lorsque le Conseil fédéral répondra au postulat Anderegg et formulera des propositions concrètes destinées à les aider dans leur action.

L'argent est le nerf de la guerre. Il est aussi celui des institutions Croix-Rouge. Comme notre parlement ne l'ignore pas et qu'il désire pouvoir compter sur elles, il convient qu'il prenne à leur égard des décisions qui les feront plus fortes, plus agissantes et plus efficaces.

Spend a Weekend or Holiday by the Sea at HOVE, SUSSEX

DUDLEY HOTEL

NEAR SEA AND SHOPPING CENTRE

80 ROOMS — 30 BATHROOMS

Tariff sent on request

LARGE GARAGE AND LOCK-UPS

Telephone: HOVE 6266

Managing Director: F. KUNG (Swiss)

ALL ROOMS with
Running Water, Central Heating
and Telephones

Self-contained Suites and
Rooms with Private Bathrooms

Continental Cuisine

Restaurant and Cocktail Bar open to Non-Residents

Sackville Court Hotel

OVERLOOKING THE SEA

50 ROOMS — 30 BATHROOMS

Tariff sent on request

LOCK-UP GARAGES

Telephone: HOVE 6292

Manager: W. WALTER (Swiss)